

FONDACTIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Trois prix de *deux mille francs* :

A JEANNIN, *Léon-Charles*, rue Vallier, n° 1, à Levallois-Perret, *Seine* ;

A ENFERT, *Paulin*, rue de Tolbiac, n° 186, à Paris.

A PALLA, *Marie*, à Cerfroid, *Aisne*.

Quatre médailles de *mille francs* :

A BROUSSEAU, *Marie*, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;

A LE BOTH, *Marie-Jeanne*, à Quimper, *Finistère* ;

A GLOANEC, *François-Louis*, à Saint-Servan, *Ille-et-Vilaine* ;

A LABÉTOUILLE, *Amélie*, à Confolens, *Charente*.

Treize médailles de *cinq cents francs* :

A CLERC, *Cyprien*, à Tours, *Savoie* ;

A DELBOSCQ, *Claire*, à Agen, *Lot-et-Garonne* ;

A DUPONT, *Marie-Philomène*, à Cossé-le-Vivien, *Mayenne* ;

A GALLET, *Joséphine*, à Fontenois-la-Ville, *Haute-Saône* ;

- A GARET, *Jeanne-Marie*, à Paimbœuf, *Loire-Inférieure*;
A GUYON, *Félicie*, rue de Courcelles, n° 100, à Levallois-Perret, *Seine*;
AUX époux LAURENT, à Die, *Drôme*;
A MALVILLE, *Bernard*, à Villasavary, *Aude*;
A la dame veuve MONDÉSIR DE GALÉAN, à Gourbeyre, *Guadeloupe*;
A MONOT, *Élisa*, à Brest, *Finistère*;
A la dame OLIVIER, à Rueil, *Seine-et-Oise*;
A PÉTRÉ, *Marie-Appoline-Virginie*, à Noyon, *Oise*;
A SÉVEGRAND, *Félicité-Joséphine*, à Rennes, *Ille-et-Vilaine*.
-

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à PIERRE, *Auguste*, à Quimper, *Finistère*.

PRIX MARIE-LASNE.

Ces médailles, de la valeur de *trois cents francs*, sont décernées :

- A CLANET, *Anne*, à Foix, *Ariège*;
A CALMEL, *Barthélémy*, à Castelnaudary, *Aude*;
A DHAISNE, *Élisa-Marie*, à Calonne-sur-la-Lys, *Pas-de-Calais*;
A FOUILLOUX, *Pierre-Victor*, à Saint-Germain-les-Arlay, *Jura*;
A THÉRY, *Émile-Brutus*, rue Saint-Martin, n° 207, à Paris;
A VIDAL, *Jeanne*, à Bouzel, *Puy-de-Dôme*.
-

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné deux prix de *mille francs* :

A GUÉNO, *Augustine*, à Saint-André-des-Eaux, *Loire-Inférieure* ;

A MAURY, *Marie*, à Saint-Just, *Cantal*.

Treize médailles de *cinq cents francs* :

A ARTHUR, *Marie-Roselmie*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;

A BOUCARD, *Valentine-Marie*, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;

A BOURET, *Marie*, à Bordeaux, *Gironde* ;

A la dame veuve CHARLES-ÉDOUARD, à Gourbeyre, *Guadeloupe* ;

AUX époux CHARTON-REMY, à Puellemontier, *Haute-Marne* ;

A DUTHOIT, *Élise*, à Cysoing, *Nord* ;

A DUVAL, *Olympe-Catherine*, à Gueures, *Seine-Inférieure* ;

A HERMEL, *Anastasie-Flavie*, à Andres, *Pas-de-Calais* ;

A LEFÈVRE, *Arthémise*, rue Saint-Claude, n° 1, à Paris ;

A la dame veuve LORILLON, à Villeblevin, *Yonne* ;

A MICHAUD, *Rose*, à Saintes, *Charente-Inférieure* ;

A MÜLLER, *Marie-Louise*, à Asnières, *Seine*.

A ROCHE, *Jeanne*, rue de Berry, n° 19, à Paris.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à BAPAILLE, *Jean-Baptiste-Pierre*, à Alfort, *Seine*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à
PELHATE, *Marie*, à Janzé, *Ille-et-Vilaine*.

PRIX CAMILLE FAVRE.

Ces prix, de la valeur de *cing cents francs*, sont attribués :

- AUX époux ARNAU, passage Saint-Ange, n° 25, à Paris;
A BELLOM, *Angélique-Marie-Alexandrine*, à Guingamp,
Côtes-du-Nord;
A BISSON, *Bernard-François*, à Cintheaux, *Calvados*;
A la dame veuve BOYER, à Montégut, *Ariège*;
A CHAPOTOT, *Marie-Adèle*, à Saint-Loup-de-Naud, *Seine-
et-Marne*;
A CHEVALIER. *Annette*, à Arvillard, *Savoie*;
A la dame CLAEY, à Audruicq, *Pas-de-Calais*;
A COLLOT, *Niste-Apolinaire*, à Escarmain, *Nord*;
A DUNAND, *Stéphanie*, à Villargerel, *Savoie*;
A ESTRAGNAT, *Jean-Marie*, à Saint-Cyr-les-Vignes, *Loire*,
A FOURNÈS, *Marie*, à Carcassonne, *Aude*;
A JAMET, *Hélène-Adélaïde-Marie*, à Pontchâteau, *Loire-
Inférieure*;
A JOGUIN, *Françoise*, à Épinac, *Saône-et-Loire*;
A LAMBINET, *Paulin-Lionel*, à Mézières, *Ardennes*;
A la dame LANGLADE, rue Durantin, n° 40, à Paris;

- A LAURENT, *Roze-Clémentine*, à Reims, *Marne* ;
A LECHERPY, *Marie-Anne-Jacqueline*, à Saint-André-de-Briouze, *Orne* ;
A MAGNIER, *Marie-Coralie-Germaine*, rue Saint-Placide, n° 19, à Paris ;
A MÉNIÈRE, *Céleste*, à Beaumont-sur-Oise, *Seine-et-Oise* ;
A la dame veuve OUSSET, à Portet-d'Aspet, *Haute-Garonne* ;
A PETIT, *Rosalie*, à Marvejols, *Lozère* ;
A PORTEFAIX, *Émilie*, à Rimeize, *Lozère* ;
A SALIGNAT, *Denise*, à Montrottier, *Rhône* ;
A TOFFIER, *Émilie-Reine-Hortense*, à Bièvres, *Seine-et-Oise* ;
A TRIBOULOT, *Nicolas*, à Portieux, *Vosges* ;
A VIGNON, *Jeanne-Marie*, à Sainte-Colombe, *Loire*.

PRIX LETELLIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné à ABON, *Maximin*, à Gourbeyre. *Guadeloupe*.

PRIX LELEVAIN

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est partagé ainsi qu'il suit :

Mille francs à HAGNON, *Angélique*, impasse des Carrières, n° 5, à Paris ;

Cinq cents francs à GUEUX, *Adèle-Reine*, rue Brézin, n° 13, à Paris.

PRIX ÉMILE ROBIN.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à JOLY, *Marine*, à Bretteville, *Seine-Inférieure*.

PRIX LANGE.

Ces prix, de la valeur de *mille francs*, sont attribués :

- A OCICKA, *Joséphine*, rue des Boulangers, n° 26, à Paris;
 - A OLÉON, *Anne*, à Chaméane, *Puy-de-Dôme*;
 - A SIVIGNON, *Jeanne*, à Lyon, *Rhône*;
 - A GRUART, *Marie-Rose*, à Houplines, *Nord*;
 - A GITEAU, *Anastasie*, à Vertou, *Loire-Inférieure*;
 - A GAMEL, *Marie*, à Gaillac, *Lot*;
 - A VANTAILLAT, *Eugène-Adolphe*, à Vienne, *Isère*.
-

PRIX BUISSON.

Ce prix, de la valeur de *trois mille cinq cents francs*, est ainsi partagé :

Deux prix de *mille francs* :

- A ROUFFIAC, *Marie*, rue de l'Abbé-Grégoire, n° 9, à Paris;
- A LOUBIÈRES, *Jean*, à Aurillac, *Cantal*;

Trois prix de *cinq cents francs* :

A LÉGER, *Claude-François*, au Parc Saint-Maur, *Seine*;
A BERLIOZ, *Antoinette*, à Chambéry, *Savoie*;
A PONTHEU, *Maria*, à Saint-Quentin, *Aisne*.

PRIX PELTIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné
à FAUVEL, *Marie*, à Lannion, *Côtes-du-Nord*.
